

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Pôle universitaire Pierre-Jakez Hélias
18, avenue de la plage des gueux
29018 Quimper Cédex

Annulation d'une inscription avec demande de remboursement
Année 2023-2024**■ Etat civil et coordonnées**Numéro étudiant : **NOM** : **PRENOM** :

Nom Marital :

Date et lieu de naissance (ville + département) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Adresse mail :

■ Intitulé du diplôme• Niveau : Licence 1 Licence 2 Licence 3 LP
 Master 1 Master 2 Doctorat DUT Autres

• Intitulé exact du diplôme :

■ Paiement fractionné oui non**■ Motif de la demande** Transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur et du paiement des droits acquittés dans l'autre établissement pour la même durée. Raisons médicales. Visa refusé (pour les étudiants étrangers) Autres motifs (courrier de motivation exigé)

Date et signature,

AVIS DU DIRECTEUR DE COMPOSANTE	DECISION DU PRESIDENT DE L'UBO
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Quimper, le Le Directeur, M. Philippe GUILLOU	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Brest, le Le Président, M. OLIVARD

Pièces à joindre

- La carte étudiante
- Un justificatif de la demande
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant
Ou une procuration s'il présente un relevé d'identité bancaire qui n'est pas à son nom

Annulation avec remboursement

Le remboursement sera de droit, sous réserve d'une somme (fixée par arrêté ministériel) de 23 euros si cette annulation intervient avant le début de la rentrée universitaire,

Le remboursement se fera sous conditions précisées ci-dessous, et sur décision du président de l'université, si cette demande est faite après la rentrée universitaire et avant le 30 novembre, avec réserve d'une somme de 23 euros au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

Une annulation avec remboursement peut être demandée pour une des raisons suivantes et sur présentation de justificatifs :

- transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur et paiement des droits acquittés dans l'autre établissement pour la même durée.
- raisons médicales.
- visa refusé.
- autres avec motivation.

Au-delà du 30 novembre, aucune ANNULATION ne sera possible

Pour les formations non diplômantes, l'annulation avec remboursement sera de droit pendant deux mois après l'inscription. Au-delà des deux mois, aucune annulation ne sera possible.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

si le-la requérant-e estime que cette décision est illégale, il peut :

- déposer dans les 2 mois à compter de la notification de cette décision un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes
- présenter un recours administratif devant le-la président-e de l'université